



Collectif
Des agents des
SDIS



Une force
à vos côtés

WWW.CGTDSSDIS.COM

Montreuil, le 19 novembre 2020

SURCOTISATION

ASSEMBLEE NATIONALE DERNIERE MANCHE?

Un amendement rétablissant la seule part salariale de la surcotisation a été déposé par le député Thomas MESNIER de la République en Marche.

La commission des affaires sociales l'a retenu et rejeté celui que nous soutenions.

**LE GOUVERNEMENT
NE VEUT PAS
SUPPRIMER TA PART
SALARIALE DE LA
SURCOTISATION.**



**TA CONTRIBUTION MENSUELLE POUR AUCUNE
PRESTATION ET TON SENTIMENT D'INJUSTICE
NE LES PRÉOCCUPENT PAS**

L'amendement déposé par le porte-flingue de la majorité:

<http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/3551/CION-SOC/AS214>

A BON ENTENDEUR !!

COMMUNIQUÉ